

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACTIVITÉS FORMATION DE RL FORMATION CONSEIL

① DÉFINITIONS

Client : co-contractant de RL FORMATION CONSEIL.

Formation interentreprises : formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par RL FORMATION CONSEIL.

Formation intraentreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par RL FORMATION CONSEIL.

Formation à distance : formation réalisée par le stagiaire en autonomie grâce à des supports écrits, audios ou vidéos.

② OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

③ DOCUMENTS CONTRACTUELS

RL FORMATION CONSEIL fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à RL FORMATION CONSEIL un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

④ FORMATIONS INTERENTREPRISES

Conditions Financières :

L'acceptation de RL FORMATION CONSEIL étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, RL FORMATION CONSEIL se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription : RL FORMATION CONSEIL se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

⑤ FORMATIONS INTRAENTREPRISE

Conditions Financières :

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par RL FORMATION CONSEIL. L'inscription est validée sous réserve du paiement intégral de la formation. Des facilités de paiement en plusieurs fois peuvent être proposés au Client.

En cas de paiement en plusieurs fois, le non-paiement d'une échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, RL FORMATION CONSEIL se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

⑥ REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

RL FORMATION CONSEIL offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

7 CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour les formations Interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les formations intraentreprises :

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par RL FORMATION CONSEIL à ce dernier.

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par RL FORMATION CONSEIL à ce dernier.

DÉMATÉRIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement de RL FORMATION CONSEIL pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

8 PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de RL FORMATION CONSEIL .

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. RL FORMATION CONSEIL se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

9 RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si RL FORMATION CONSEIL n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

10 REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à RL FORMATION CONSEIL, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), RL FORMATION CONSEIL pourra refuser d'honorer la commande et de livrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11 INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à RL FORMATION CONSEIL en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de RL FORMATION CONSEIL pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à RL FORMATION CONSEIL

12 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Pour les formations interentreprises et les formations à distance les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de RL FORMATION CONSEIL et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

Pour les formations intra-entreprise :

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, RL FORMATION CONSEIL pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

13 RESPONSABILITÉ

RL FORMATION CONSEIL pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à RL FORMATION CONSEIL au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

14 CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont RL FORMATION CONSEIL ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie.

15 COMMUNICATION

Le Client autorise expressément RL FORMATION CONSEIL et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

16 RENONCIATION

Le fait pour RL FORMATION CONSEIL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

17 LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre RL FORMATION CONSEIL et ses Clients relèvent de la Loi française.

18 ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU SIEGE SOCIAL de RL FORMATION CONSEIL quelque soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

CGU – SUPPORTS DE FORMATION

RL FORMATION CONSEIL

I - OBJET

Ce document a pour but de fixer les conditions générales d'utilisation des supports mis à votre disposition par RL FORMATION CONSEIL dans le cadre des formations qu'il dispense, notamment (liste non-exhaustive) : les Ebooks, les tests, les questionnaires d'évaluation et d'autoévaluation et pour les formations-experts des documents de nature juridique, administrative et/ou commerciale.

II - MISE À DISPOSITION DES SUPPORTS DE FORMATION

BILAN DE COMPÉTENCES, V.A.E ET ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE

Durant votre formation, RL FORMATION CONSEIL met à votre disposition des supports de formation. La mise à disposition de ces supports commence le jour où débute votre formation (date inscrite dans la lettre de convocation) et se termine le dernier jour de la formation. Cette mise à disposition est donc temporaire et limitée dans le temps pour un usage ponctuel et personnel. Cet usage est limité à l'utilisateur des supports tel qu'il est spécifié dans le contrat ou la convention de formation (prénom et nom du bénéficiaire de la prestation).

Règle d'échantillon :

En aucun cas, les supports précédemment identifiés ne peuvent être mis à disposition d'autres utilisateurs que cela soit dans un cadre professionnel ou personnel et notamment transmis à l'entourage de l'utilisateur (amis, membres de sa famille, collègues, etc.). Cependant, afin de faire partager nos connaissances, il est permis de communiquer un élément de la méthode RL FORMATION CONSEIL (1 book ou 1 test ou 1 questionnaire). En signant ces Conditions Générales d'Utilisation, vous vous engagez à vous limiter à communiquer au maximum 1 seul échantillon.

FORMATIONS-EXPERTS

Les mêmes règles s'appliquent pour les formations-experts qui sont destinées à former des professionnels de l'accompagnement. Néanmoins, les bénéficiaires des formations-experts pourront faire un usage prolongé des supports de formation dans trois conditions déterminées ici :

- • La signature d'un contrat de licence de marque Orient'Action[®],
- • La signature d'un contrat de sous-traitance avec Orient'Action[®],
- • La signature d'un contrat de location.

e droit d'usage des supports précédemment identifiés s'arrêtera au moment de l'expiration de l'un des trois contrats précités.

III - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La structure générale, ainsi que les textes, photos, images de ce document sont la propriété de Dr. Emeric Lebreton. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de Dr. Emeric Lebreton, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les informations, pictogrammes, photographies, images, textes, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

À ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale de ce document sont interdits. La copie sur support papier à usage privé de ces différents objets de droits est autorisée conformément à l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle. Leur reproduction partielle ou intégrale, sans l'accord préalable et écrit de l'auteur, est strictement interdite. Dr. Emeric Lebreton accorde le droit à RL FORMATION CONSEIL d'utiliser ces documents issus de ses travaux de recherche et de création, sans que pour autant ce droit d'usage n'empêche l'application des règles en matière de propriété intellectuelle.

IV – DROIT DE VÉRIFICATION

Les consultant(e)s/formateurs(trices) qui utilisent les outils RL FORMATION CONSEIL doivent avoir obligatoirement suivi une formation-expert leur permettant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation des supports de formations. Ils (Elles) ont reçu à l'issue de cette formation un certificat de compétences. Ce certificat doit être affiché dans le bureau où sont réalisés les entretiens (présentiel) et peut être fourni sur simple demande. Vous pouvez demander à votre consultant(e)/formateurs(trice) de vous fournir le certificat correspondant.